



Commune de Saint-Gilles  
Gemeente Sint-Gillis

Note d'orientation

2016 – 2018

Commune de Saint-Gilles





Commune de Saint-Gilles  
Gemeente Sint-Gillis

## **Introduction de Monsieur le Bourgmestre Charles Picqué au Conseil Communal**

Mon introduction se veut être un prolongement de la note d'orientation qui est la traduction du Plan de Gestion et la base du contrat avec la tutelle et la Région. Elle se consacre dès lors, essentiellement, aux projets dont les conséquences sont de nature financière. Ces documents fixent le cadre budgétaire de la commune pour les trois prochaines années.

Au regard de ce cadre, le Collège présente également les lignes directrices de la politique et les projets que nous souhaitons voir aboutir pour Saint-Gilles et les Saint-Gillois.

Je ferai une digression en soulignant que l'élaboration de ces documents a été compliquée par un contexte général difficile. Les communes, que j'ai l'habitude de qualifier d'artillerie légère de l'action publique, ont rarement connu autant d'incertitudes. La réalisation d'un plan sur trois ans et l'élaboration d'un budget cohérent, dans de pareilles circonstances, ont relevé de l'exercice acrobatique.

La commune de Saint-Gilles, comme de nombreuses communes bruxelloises, doit faire face à des défis toujours plus grands tels que le boom démographique, et à de nombreuses incertitudes quant à l'impact des mesures budgétaires annoncées aux niveaux fédéral et régional: réduction de la dotation fédérale à la zone de Police, chômage qui touche de plein fouet nos jeunes, etc.

Nous sommes en bout de ligne et toute une série de missions, et donc de dépenses, sont reportées sur les communes sans toujours offrir une réelle compensation financière. Pourtant, les communes ont un rôle prépondérant d'amortisseur de la crise.

C'est cette mission qui a guidé le Collège de la commune de Saint-Gilles dans ses choix. Notre devoir est de protéger notre population et particulièrement les plus fragilisés.

### **Un déficit nécessaire**

C'est pourquoi, je parlerai d'un déficit nécessaire sur les trois années du Plan mais maîtrisé.

Tout d'abord parce que parmi les incertitudes que je vous évoque, il y a l'instruction régionale qui nous enjoint à n'inscrire que 50% (1.428.112 euros) du subside visant à l'amélioration budgétaire de la commune.

Le montant relativement important des investissements s'explique par notre volonté de poursuivre les politiques en faveur des habitants de la commune, en faveur d'infrastructures accessibles à des prix abordables pour chacun, en faveur de services à la population de qualité, en faveur des jeunes et de la cohésion sociale.

Les réalisations obtenues depuis ce début de législature dans le domaine de la réponse au boom démographique et plus particulièrement de l'enseignement sont déjà une belle preuve de ce que la majorité souhaite investir dans l'avenir.

### **L'éducation**

Aujourd'hui, la capacité d'accueil des écoles fondamentales permet de répondre à la demande. Le Plan de Gestion 2016-2018 prévoit un nombre plus limité d'ouvertures de classes par rapport aux années précédentes, mais nous tiendrons l'engagement pris de voir la création de 700 places supplémentaires dans les écoles fondamentales d'ici 2018. Cette politique s'accompagnera d'un véritable monitoring des besoins à chaque nouvelle année scolaire.

La majorité a également souhaité répondre à une demande croissante de la part des parents de pouvoir bénéficier d'un enseignement général communal. Nous avons donc pris la décision

d'ouvrir une nouvelle école secondaire, à pédagogie active, sur le site actuel de l'institut technique Pierre Paulus qui fera, quant à lui, l'objet d'une reprise par la Cocof.

A Saint-Gilles, ces trois dernières années, près de 440 places ont été créées dans les écoles communales du fondamental. Et nous avons pu compter sur l'ouverture d'une nouvelle école fondamentale (l'Ecole Nouvelle) ainsi que sur de nombreuses autres réalisations. Pour cela, le Collège a dégagé et continuera à dégager des moyens importants. L'enseignement représente un peu plus de 20% du plan communal d'investissements et l'accès à un enseignement de qualité pour tous reste une priorité pour ces trois prochaines années.

### **L'emploi et la formation**

Nous noterons également l'ouverture prochaine de la nouvelle implantation de Promotion Sociale à Vlogaert et, dans le domaine de la formation, l'inauguration cette année de l'extension des Ateliers du Midi avec de nouvelles formations dans les secteurs des métiers du spectacle et de l'éco-construction.

Ces outils de formation et d'enseignement se développent un peu plus d'année en année et s'adaptent pour répondre aux besoins de personnes qui cherchent à accroître leurs qualifications notamment, et souvent, pour trouver un emploi.

La situation de l'emploi, qui dépasse largement l'échelon local, est également un enjeu important pour la majorité.

Dans un cadre budgétaire qui reste stricte, nous avons prévu les moyens nécessaires pour que le CPAS puisse poursuivre sa politique d'insertion socioprofessionnelle. La dotation au CPAS de Saint-Gilles, qui représente 30% de son budget d'exploitation, a été préservée par le Collège.

La mission de notre Centre Public d'Action Sociale est primordiale dans une commune comme la nôtre qui, bien qu'elle ait connu des évolutions favorables, garde une population fragile, confrontée à de nombreuses difficultés.

A ce sujet, il est important de souligner le travail mené par notre CPAS, en matière d'aide sociale et, notamment d'Article 60. En 2014, par exemple, via le CPAS de Saint-Gilles, 462 personnes, éloignées pour des raisons diverses du marché du travail, ont pu bénéficier d'une expérience professionnelle grâce au contrat Article 60. Avec cette action renforcée, la commune de Saint-Gilles se situe dans le peloton de tête des communes actives en matière d'insertion socioprofessionnelle.

Par ailleurs, le CPAS joue un rôle actif dans la remobilisation des publics fragilisés et de requalification. Lorsque l'on sait que 60% des personnes transitant par la cellule insertion du CPAS sont des personnes âgées de moins de 26 ans, il est indéniable que ces politiques doivent être encouragées et ces outils préservés.

Le Collège entend également poursuivre sa collaboration active avec la Maison de l'Emploi et la Mission Locale, qui font par ailleurs l'objet d'un soutien communal.

Je me permets de souligner le rôle fondamental joué par l'administration communale comme employeur. On a parfois tendance à l'oublier, mais la commune emploie plus de 900 personnes.

Nous avons, en outre, renforcé notre politique en matière d'emploi des jeunes. Il faut rester modeste mais je pense intéressant de souligner que l'administration communale accueillera 35 jeunes sous contrat étudiant ainsi que 5 jeunes en stage d'insertion.

Parallèlement, de nombreux projets sont menés avec le secteur associatif, mais également avec le secteur privé. C'est dans cet esprit qu'a été développé le Pacte Local pour l'emploi qui réunit les forces vives de Saint-Gilles autour d'un Plan « Emploi-Formation ».

## **Le développement économique – Revitalisation commerciale**

Comme tout marché, celui du travail est intrinsèquement lié à la loi de l'offre et la demande. Ce sont ces deux variables que nous tentons de faire se rencontrer. Cela s'illustre au travers du Pacte Local et de nombreuses autres initiatives au profit du développement économique local.

Sous l'impulsion de l'Echevinat du Développement économique et grâce à la coordination entre le service communal, ATRIUM et le GUICHET D'ECONOMIE LOCALE, nous avons pu compter sur plus de 25 ouvertures de concepts innovants à Saint-Gilles ces deux dernières années.

Ainsi, les quartiers de l'Hôtel de Ville, de l'avenue Jean Volders ainsi que la chaussée d'Alseberg, connaissent, grâce à de nouvelles implantations commerciales, un nouvel essor. Nous entendons continuer cette politique de revitalisation en encourageant, avec nos partenaires, le développement économique dans notre commune.

Afin de valoriser l'identité des différents quartiers et la mise en valeur des atouts architecturaux, il a fallu être ingénieux et nous avons développé au fil des années une politique dynamique d'implantations commerciales dans l'ensemble des quartiers, notamment au niveau des rez-de-chaussée appartenant à la Régie foncière.

Un bel exemple de la réussite de ces actions est celui du Parvis pour lequel nous avons entrepris de renforcer l'attractivité du quartier. A ce propos, l'achèvement de la requalification du Parvis, devenu piéton, fera l'objet d'un chantier de réaménagement en 2017.

## **Logement**

La Régie foncière joue donc un rôle prépondérant en matière de la revitalisation des quartiers. Mais elle est également l'outil principal de la politique de logement développée au niveau communal. La situation du logement à Saint-Gilles et en Région bruxelloise reste préoccupante et une tranche toujours plus importante de la population rencontre des difficultés à se loger décemment à un prix abordable.

Au niveau communal, la Régie dispose aujourd'hui d'un parc impressionnant de près de 900 logements. Durant les prochaines années, le Collège juge important de pérenniser cette offre de logements et de concentrer les moyens à leur entretien. Bien sûr, nous connaissons encore de la production de logements et ce dans le cadre des différents contrats de quartier. Toutefois, je pense qu'il est également primordial de garantir une offre de logement de qualité aux locataires de la Régie et de pérenniser ce patrimoine.

Et afin de développer la production de logement à Saint-Gilles, nous continuerons à mobiliser l'ensemble des acteurs actifs dans le logement public. Je pense, par exemple, au développement de partenariats avec CityDev, mais également à l'augmentation du parc mis en location via l'AIS qui compte aujourd'hui plus d'une centaine de logements.

Au vu de l'évolution de la situation du logement en Région bruxelloise, je pense indispensable d'impulser une politique dynamique du logement car celui-ci, plus que jamais, peut devenir un facteur d'exclusion sociale.

## **Crèche – Petite Enfance**

Nous allons également poursuivre les efforts entrepris afin d'accroître de manière significative le nombre de places en crèches. Je ne m'attarderai pas trop sur ces aspects, la note d'orientation en faisant largement l'éventail, mais je souhaite tout de même souligner la mobilisation du Collège en la matière. A l'horizon du Plan 2016-2018, plus de 240 nouvelles places en structures d'accueil seront créées. Cela devrait permettre, au moins en partie, de répondre aux besoins des jeunes parents.

Etant donné l'évolution des besoins de la population, nous entendons tout autant faire évoluer la réflexion quant à une offre diversifiée de structures d'accueil de la Petite Enfance. C'est d'ailleurs dans cet esprit que, sous l'impulsion de l'Echevinat de la Petite Enfance et de l'Emploi, nous avons développée un projet de halte garderie qui verra le jour en 2016. Celle-ci permettra aux parents en insertion socioprofessionnelle de faire garder leur enfant de manière ponctuelle durant leur formation ou leur recherche d'un emploi.

### **Services et infrastructures**

Je ne peux parler de la Petite Enfance sans déborder sur le projet de l'ECAM, élaboré en marge du Contrat de Quartier Bosnie et dont les travaux commenceront en 2017. Ce site, qui verra l'implantation d'une crèche de 149 places, est un des projets phares de ce triennat. Au travers de la requalification de cet espace, de nombreux projets ont été pensés : la création d'un espace vert et ludique et des espaces dédiés au monde associatif, des équipements sportifs, etc.

Il est indéniable que la promotion du « vivre ensemble » passe par la mise à disposition d'infrastructures au profit de la population. J'ai déjà parlé de l'enseignement et des crèches, mais cette problématique concerne également le centre sportif, la piscine, les initiatives culturelles accueillies au sein de la Maison du Peuple et de la Maison des Cultures, le Point Info Jeunesse, ou encore le soutien au Centre Culturel Jacques Franck par exemple. Et, c'est un élément important de ce Plan, nous avons tenu à préserver l'ensemble des services à la population tout en développant de nouvelles initiatives.

Dans le cadre plus général de notre réflexion sur le développement durable, le Collège entend poursuivre la simplification administrative et le déploiement d'axes de travail transversaux. Nous souhaitons par cette démarche améliorer davantage les procédures en interne afin de faciliter la vie des habitants. Des initiatives en ce sens ont déjà été développées, telles que la prise de rendez-vous en ligne ou encore la mise à disposition de documents via les antennes. Par ailleurs, nous présenterons prochainement le futur Agenda 21 qui, concomitamment au Plan de Gestion, définira la programmation des axes de travail prioritaires afin de faire de Saint-Gilles une commune durable.

L'amélioration des services, la qualité des infrastructures publiques sont fondamentaux car ils organisent la cohésion et participe au « vivre ensemble ». Et nous savons, surtout depuis quelques mois, que la qualité du « vivre ensemble » participe aussi à la sécurité.

### **Sécurité**

Les évènements terribles survenus en 2015 ont ébranlé les esprits, cristallisé les positions, poussé chacun à l'action, malheureusement rarement concertée. Ces évènements ont polarisé l'attention sur la Région bruxelloise, puis sur certaines communes, dont la nôtre. J'en veux pour preuve le « Plan Canal » du Ministre Jan Jambon.

A l'heure où certains évoquent la fusion des zones de police comme une soi-disant solution miracle pour faire baisser la criminalité – voire comme arme contre le terrorisme – il me semble important de rappeler le rôle qu'a joué la police de proximité dans la baisse de la criminalité sur le territoire de Saint-Gilles.

Grâce à UNEUS et la convention qui nous lie à la Zone et au Parquet depuis 2012, ainsi qu'à l'investissement supplémentaire apporté par la commune, nous avons observé la diminution de la criminalité la plus importante de la Zone (par exemple, pour les vols avec violence sans arme, la diminution pour Saint-Gilles est de 56,10% et de 45% pour les vols dans les habitations) sans pour autant constater un report sur les communes voisines. Il s'agit même de la diminution la plus importante en Région bruxelloise.

Cette expérience montre que le renforcement des liens entre les acteurs donne des résultats concrets ! A noter également qu'au travers de ce dispositif, plusieurs groupes de travail développent des actions en matière de lutte contre la dégradation du bâti ou encore contre les

marchands de sommeil. Etant donné les résultats obtenus, le Collège a décidé de maintenir son investissement. Parallèlement, nous poursuivrons notre politique en matière de prévention et nous serons, comme c'est précisé dans la note d'orientation, attentifs aux évolutions qui pourraient survenir suite à l'adoption du futur plan quadriennal de « Politique de la ville » attendu pour fin 2016.

### **Qualité de vie**

Une action qui illustre bien le travail mené en la matière est celui des conciergeries de quartier dont nous avons déjà eu l'occasion de vous parler. C'est en 2016 que nous lancerons le projet pilote élaboré d'après la philosophie de travail UNEUS. Cette première conciergerie sera élaborée en fonction d'un périmètre restreint, un quartier pilote. Au travers de l'action d'une équipe multidisciplinaire, les constats opérés sur le terrain devraient faire l'objet d'un suivi et d'une intervention ciblée. Ces constats sont ceux que nous avons tous les jours l'occasion de faire en parcourant l'espace public: mobilier urbain dégradé, logements abandonnés, nids de poule ou encore dépôts clandestins. Si le dispositif est concluant, la mesure sera étendue aux autres quartiers de la commune.

A ce sujet, nous avons accompli ces dernières années une politique active de sensibilisation et de répression en matière de propreté publique. Notre commune est en effet le terrain propice aux problèmes de malpropreté : densité du bâti, augmentation du nombre d'évènements sur la voie publique, etc. Grâce notamment au doublement du subside de Bruxelles Propreté, nous allons pouvoir renforcer davantage nos actions dans le domaine et améliorer la propreté des quartiers.

Ces actions seront le prolongement des investissements dégagés en faveur de la rénovation urbaine depuis de nombreuses années. J'ai déjà abordé la question de la production de logement, notamment via la régie foncière, et je tiens à souligner ici la politique menée en matière de requalification des espaces publics et de création et de valorisation des espaces verts. D'importants chantiers sont prévus dans les quartiers résidentiels durant les trois années du plan triennal (rue d'Argonne, rue de Russie, rue de Suède, etc.) et nous inaugurerons en 2016 le parc Germeau avec la création d'un jardin à vocation pédagogique.

Par ailleurs, nous continuons à investir dans les projets axés sur la mobilité douce et nous travaillons en concertation avec la Région et les différents organes, dont la STIB, à favoriser les transports en commun.

Enfin, via les dispositifs des contrats de quartier, nous avons pu observer les évolutions positives dans les périmètres concernés en matière de rénovation urbaine. Nous avons encore aujourd'hui trois contrats de quartier actifs sur le territoire.

### **Histoire, culture et patrimoine**

Je terminerai par une parenthèse au sujet de l'histoire de notre commune dont nous célébrerons cette année le 800<sup>e</sup> anniversaire. Ce sera l'occasion de fédérer l'ensemble des Saint-Gillois. Le Parcours d'Artistes, dont nous pouvons nous enorgueillir d'avoir été les initiateurs, sera, à cette occasion, empreint d'histoire, tout comme de nombreux autres évènements. Le Collège des Bourgmestre et Échevins tient particulièrement à valoriser cette identité culturelle saint-gilloise, aux facettes multiples, qui participe à la cohésion sociale.

Dans un contexte difficile, je le disais, nous avons été amenés à élaborer un plan pour les trois années à venir. Pour ce faire, il a fallu opérer des choix, dont celui de présenter un plan en déficit. Ce choix, s'il n'est pas facile, reste un choix réfléchi, un choix en faveur de la protection de nos habitants et de la qualité de vie dans nos quartiers.

Il faut toutefois relativiser la question de ce déficit, dans la mesure où conformément à la demande de la tutelle, nous n'avons pas inscrit un subside régional de près de 1.5 millions d'euros. Mais nous savons qu'en cours d'exercice la tutelle nous accordera un montant qui devrait nous permettre d'être proche de l'équilibre budgétaire.

## Introduction à la note d'orientation

Dans la foulée du virage fiscal régional, le Collège des Bourgmestre et Echevins de Saint-Gilles a décidé d'effectuer un glissement de la fiscalité communale sur le travail vers la fiscalité sur l'immobilier. A noter d'ailleurs que d'autres communes ont procédé ces dernières années à un glissement similaire.

A Saint-Gilles, les centimes additionnels sur le PRI et l'IPP n'ont plus augmenté depuis 1986. En ce qui concerne le PRI, Saint-Gilles faisait partie des communes où le taux était le plus bas.

Dès 2016, les centimes additionnels sur le précompte immobilier passeront de 2680 à 2960 (taux qui correspond à la médiane régionale). Tandis que les centimes additionnels diminueront, passant de 7% à 6,5%.

En parallèle, le Collège des Bourgmestre et Echevins présentera (à l'occasion du vote du budget 2016) un système de prime compensatoire destiné à neutraliser l'augmentation du PRI pour les familles propriétaires de leur habitation qui ne bénéficieraient pas ou peu de la diminution de l'IPP. C'est en particulier le cas des pensionnés qui sont propriétaires de leur logement mais qui ne sont pas soumis à l'IPP (ou légèrement) ou de jeunes familles aux revenus moyens. L'estimation de cette dépense est évaluée à 200.000 EUR par an.

Si les principaux bénéficiaires de la réforme fiscale sont bien entendu les locataires (nombreux à Saint-Gilles), qui bénéficieront dès 2016 d'une baisse de l'IPP, ce mouvement permet aussi de dégager des moyens pour permettre le maintien des services à la population et d'en développer de nouveaux. Il s'agit aussi de mettre plus à contribution les multipropriétaires qui n'habitent pas Saint-Gilles mais qui bénéficient depuis de nombreuses années de l'évolution à la hausse du marché immobilier.

Les montants dégagés suite à cette opération sont estimés en année pleine (à partir de 2017) à près de 1,3 million EUR.

Le Collège souhaite poursuivre les politiques entamées en faveur de ses habitants en début de législature, tout en respectant un cadre budgétaire limité. Les dépenses de personnel (qui représentent environ 50% du budget annuel) augmentent par rapport aux dernières modifications budgétaires de 2015 mais s'explique principalement par des calculs automatiques (augmentations barémiques, indexation,...). Le plan d'embauche 2016 se limite à des engagements liés à l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles et crèches communales, ainsi qu'à l'amélioration des services administratifs (avec un retour en terme de recettes). Il s'agit notamment du renforcement du service chargé du recouvrement du contentieux.

Les défis auxquels Saint-Gilles est confrontée sont nombreux, à commencer par l'augmentation de la population qui crée des besoins nouveaux en matière d'équipements et de services. Un gros effort a été réalisé ces dernières années pour augmenter considérablement la capacité d'accueil des écoles et crèches communales (pour l'enseignement fondamental, 580 places nouvelles ont été créées depuis 2010).

Aujourd'hui, la capacité d'accueil des écoles fondamentales permet de répondre à la demande. Le plan de gestion 2016-2018 prévoit un nombre plus limité d'ouverture de classes par rapport aux années précédentes. En revanche, dans la mesure où les besoins ne sont pas rencontrés au niveau du secondaire, le Collège a décidé d'ouvrir une nouvelle école secondaire, à pédagogie active. Un investissement visant à adapter les locaux actuellement occupés par l'école technique Pierre Paulus (qui sera transférée à la COCOF) est inscrit au budget 2017 en vue d'une ouverture en septembre de la même année.

Le plan de gestion 2016-2018 prévoit aussi l'aménagement d'un ancien bâtiment scolaire (sur le site de l'ECAM) en vue de la création d'une crèche de grande capacité d'accueil.



De manière générale, le Collège a l'intention de maintenir un service public de qualité. Il s'agit en particulier du développement des dispositifs de proximité, qui ont un impact direct sur la vie quotidienne dans les quartiers. L'éventail des mesures est très large. Cela va des contrats de quartier au contrat de cohésion sociale (qui soutient environ 30 associations de terrain) en passant par les dispositifs de prévention et de sécurité. Les projets de budget extraordinaire 2016-2018 prévoient également un certain nombre de travaux visant à améliorer la qualité des espaces publics et valoriser les modes de déplacement doux. Il sera notamment question du réaménagement du Parvis Saint-Gilles, dont le chantier devrait être entamé en 2017, mais le plan de gestion prévoit aussi des investissements plus ciblés dans les quartiers (réaménagements de petites rues, placettes, etc.).

Il en va de même en ce qui concerne les infrastructures collectives à destination de la population qui bénéficieront d'investissements importants en vue d'améliorer les conditions d'utilisation.

A noter que nombreux de ces investissements sont encouragés et soutenus financièrement par la Région et/ou les commissions communautaires.

Des moyens importants sont également consacrés aux dispositifs sociaux, principalement via le CPAS de Saint-Gilles qui disposera d'une dotation communale en légère augmentation qui doit lui permettre de poursuivre ses projets en matière d'insertion. Au niveau communal, des moyens, certes plus modestes, ont également été dégagés en matière de formation professionnelle, notamment concernant les cours de promotion sociale qui, dès septembre 2016, intégreront de nouveaux locaux situés aux pieds des tours Jacques Franck.



Commune de Saint-Gilles  
Gemeente Sint-Gillis

## 1. Axe économique

### 1.1. Recettes

#### 1.1.1. Les recettes de transferts

En matière de recettes, les transferts (incluant les taxes) constituent la principale source de revenu de la commune (92,30% du total).

#### *Tax Shift communal*

Lors du Conseil communal du 17 décembre 2015, les modifications apportées aux Règlements - taxe relatifs aux centimes additionnels sur le précompte immobilier (PRI) et à l'Impôt des personnes physiques (IPP) ont été adoptées.

Comme annoncé à cette occasion, le Collège des Bourgmestre et Echevins souhaite adopter en parallèle un système de primes compensatoires.

L'objectif de cette réforme sera d'opérer un glissement de la fiscalité tout en protégeant les publics les plus faibles. Par exemple, pour les propriétaires occupants, la prime viendra neutraliser l'impact négatif de l'augmentation du PRI.

En s'alignant sur les taux pratiqués par d'autres communes bruxelloises, Saint-Gilles rejoint la volonté du Gouvernement régional d'harmoniser la fiscalité communale en Région bruxelloise. Cette réforme fiscale aura également pour effet d'améliorer la situation budgétaire globale de la commune, de permettre le maintien des services à la population et d'en développer de nouveaux. Il s'agit aussi de mettre plus à contribution les multipropriétaires qui n'habitent pas Saint-Gilles mais qui bénéficient depuis de nombreuses années de l'évolution à la hausse du marché immobilier.

#### *Taux 2015 IPP et PRI de l'ensemble des communes bruxelloises*

<u>taux 2015</u>	<u>IPP</u>	<u>PRI</u>	<u>taux 2015 IPP</u>	<u>taux 2015 PRI</u>
anderlecht	5,90%	3000	anderlecht	5,90% 1
auderghem	6,00%	1990	auderghem	6,00% 2
berchem-ste-agathe	7,00%	2750	bruxelles	6,00% 3
bruxelles	6,00%	2950	evere	6,00% 4
etterbeek	7,50%	2966	koekelberg	6,00% 5
evere	6,00%	3200	ucde	6,00% 6
forest	7,00%	3120	woluwe-st-lambert	6,00% 7
ganshoren	7,00%	2990	woluwe-st-pierre	6,00% 8
ixelles	7,50%	2760	molenbeek	6,50% 9
jette	7,00%	3290	<b>saint-josse</b>	<b>6,50% 10</b>
koekelberg	6,00%	3090	<b>etterbeek</b>	<b>2966 10 médiane</b>
molenbeek	6,50%	2848	schaerbeek	6,50% 11
saint-gilles	7,00%	2680	saint-josse	2980 11
saint-josse	6,50%	2980	berchem-ste-agathe	7,00% 12
schaerbeek	6,50%	3390	ganshoren	2990 12
ucde	6,00%	2700	forest	7,00% 13
watermael	7,50%	2800	anderlecht	3000 13
woluwe-st-lambert	6,00%	2450	koekelberg	3090 14
woluwe-st-pierre	6,00%	2200	jette	7,00% 15
			forest	3120 15
			etterbeek	7,50% 16
			evere	3200 16
			ixelles	7,50% 17
			jette	3290 17
			watermael	7,50% 18
			schaerbeek	3390 18

Les trois mesures (baisse de l'IPP, augmentation du PRI et prime compensatoire) doivent être considérées ensemble et leur effet conjugué peut être envisagé pleinement à partir de 2017.

Mesures	Montants
Baisse de l'IPP	- 633.000 €
Augmentation du PRI	+ 2.158.764 €
Prime sociale	- 200.000 €
Total	+ 1.325.764 €

### **Taxes**

A la demande du Collège, les services communaux ont identifié plusieurs mesures et adaptations de taxes existantes. De manière générale, il a été demandé de comparer systématiquement les taux appliqués par la commune de Saint-Gilles à ceux pratiqués dans des communes au profil similaire.

Le Collège souhaite en effet que, dans la mesure du possible, l'élargissement des assiettes fiscales soit étudié ou que soient, à tout le moins, renforcées les procédures de contrôles en matière de taxes.

Le Collège a par ailleurs veillé à ce que les modifications projetées ne compromettent pas le développement économique local. A cet égard, les priorités et les différents partenariats feront l'objet d'une convention-cadre liant Atrium, commune et «Entreprendre à Saint-Gilles» qui sera soumise au conseil communal du mois de mars.

Certains règlements-taxes ont d'ores et déjà été créés ou adaptés et produiront leurs pleins effets en 2016. Il s'agit notamment de:

- la taxe «Hôtel» dont le tarif «0 étoile» a été aligné sur le tarif «1 étoile». Cette réévaluation des tarifs permet également d'encourager le secteur hôtelier à améliorer le confort de leurs établissements et participe indirectement à l'amélioration de la qualité de l'offre touristique en Région bruxelloise: recette supplémentaire estimée à 90.567 EUR
- l'augmentation du taux de la taxe sur la distribution des imprimés publicitaires, aligné sur la moyenne régionale recette supplémentaire estimée à 72.000 EUR.

D'autres règlements taxes seront modifiés ou verront le jour courant de l'année 2016, tels que:

- la modification de la taxe sur l'occupation privative de la voie publique, dont les montants seront adaptés afin de toucher davantage les occupations à caractère commercial ou publicitaire; recette supplémentaire estimée à 270.000 EUR
- la modification de la taxe sur les terrasses, dont le tarif était inférieur à la moyenne régionale. A noter que la nouvelle tarification tiendra compte de la localisation, recette supplémentaire estimée à 15.000 EUR
- la taxe sur les façades délabrées, recette supplémentaire estimée à 72.000 EUR (en année pleine)
- la modification de la taxe sur les magasins de nuit: recette supplémentaire estimée à 15.000 EUR.

De manière générale, le Collège a veillé à ce que l'ensemble des modifications envisagées ne touchent pas les ménages et ne mettent pas à mal le développement économique local et régional.

### **Subsides et interventions des autres niveaux de pouvoir**

La commune peut compter en 2016 sur une augmentation de certains subsides ainsi que sur de nouveaux subventionnements, dont notamment:

- 344.671 EUR de dotation générale aux communes
- 287.000 EUR d'interventions supplémentaires dans le traitement des enseignants
- 154.487 EUR de subventions de fonctionnement pour l'enseignement
- 376.938 EUR supplémentaire de subsides pour les contrats de quartier
- 133.448 EUR de subvention supplémentaire de l'ONE
- 75.000 EUR de subsides supplémentaires en prévention.

L'évolution des recettes de transferts sur les trois années du Plan de Gestion 2016-2018 se traduit de la manière suivante:

Année	Recettes
2016	+ 1.989.707 € <sup>1</sup>
2017	- 59.389 € <sup>2</sup>
2018	+ 1.924.126 €

Le Collège reste vigilant à ne pas compromettre le développement économique. De la même manière, la commune se doit d'être un rempart face aux effets de la crise qui touche certains ménages. Il s'agit dès lors de mener une politique fiscale juste, qui tienne compte de l'ensemble des paramètres (contexte économique et social, équilibre budgétaire,...).

### 1.1.2. Les recettes de prestation

Un travail important d'actualisation, de suivi est également engagé en matière de recettes de prestation. En effet, le Collège souhaite que les montants des redevances soient étudiés et adaptés sur base d'analyse prospective et comparative. Parallèlement, le Collège souhaite continuer à protéger les habitants en proposant des infrastructures d'utilité collective et des services à un prix qui reste accessible.

Les recettes de prestations évoluent de la manière suivante:

2016	2017	2018
5.386.488 €	5.559.391 €	5.669.628 €

Le Plan de Gestion projette une augmentation de 883.000 EUR des recettes de prestations en trois ans.

- 360.000 EUR correspondent aux recettes nouvelles générées par l'ouverture des crèches Gabrielle Petit, Willy Peers, Vlogaert et l'extension de Jourdan ;
- 140.260 EUR concernent les recettes supplémentaires liées à la réouverture.

Des redevances ont fait l'objet d'adaptation comme celle due pour «prise de vue» afin de couvrir d'avantage le service rendu l'administration. De nouvelles redevances, dans le même esprit, seront adaptées ou initiées en 2016 et concerneront:

<sup>1</sup> Entre 2015 et 2016 : + 3.120.276 € dont 1.130.569 euros de récupération de l'IPP 2015 suite à un problème d'inscription dans le chef du Fédéral

<sup>2</sup> Même commentaire – impact reporté

- la prestation pour compte de tiers ;
- les locations de salle ;
- le prêt de matériel.

A noter que le Collège a prévu des dispositions particulières afin de ne pas décourager les initiatives citoyennes ou associatives. Il est notamment question d'exonérer totalement ou partiellement de toute redevance les initiatives qui participent à l'effort de cohésion sociale.

Enfin, le Collège garde pour objectif d'améliorer encore les mécanismes de perception et de recouvrement afin de faire baisser les irrécouvrables et les non-valeurs.

### 1.1.3. Les recettes de dette

RECETTES	Code écon.	MB3 2015	%	Budget 2016	%	Plan 2017	%	Plan 2018	%
<b>3.DETTE</b>									
3.1 Intérêts créditeurs des titres de placements	261	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
3.2 Intérêts créditeurs sur les comptes financiers	264	75.000	1,36%	40.000	1,06%	40.000	1,06%	40.000	1,06%
3.3 Intérêts de retard créditeurs sur les créances	265	12.000	0,22%	18.000	0,48%	18.000	0,48%	18.000	0,48%
3.4 Dividendes des intercommunales	272	<b>3.655.461</b>	<b>66,53%</b>	<b>3.728.670</b>	<b>98,47%</b>	<b>3.728.670</b>	<b>98,47%</b>	<b>3.728.670</b>	<b>98,47%</b>
3.4.1 Gaz (SIBELGA : 551/272-01)		1.604.882	29,21%	1.604.882	42,38%	1.604.882	42,38%	1.604.882	42,38%
3.4.2 Electricité (SIBELGA : 552/272-01)		1.370.307	24,94%	1.370.307	36,19%	1.370.307	36,19%	1.370.307	36,19%
3.4.3 Télédistribution (762/272-01)		152.530	2,78%	225.739	5,96%	225.739	5,96%	225.739	5,96%
3.4.4 Eau (HYDROBRU : 874/272-01)		527.742	9,60%	527.742	13,94%	527.742	13,94%	527.742	13,94%
3.5 Dividendes de participations dans les entreprises privées	280	1.752.094	<b>31,89%</b>	0	<b>0,00%</b>	0	<b>0,00%</b>	0	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL DETTE</b>		<b>5.494.555</b>	<b>100,00%</b>	<b>3.786.670</b>	<b>100,00%</b>	<b>3.786.670</b>	<b>100,00%</b>	<b>3.786.670</b>	<b>100,00%</b>

Les recettes de dette diminuent de 1.707.885 EUR entre 2015 et 2016. Cette diminution est principalement due à la perception en 2015 d'un dividende exceptionnel RDE de 1.752.094 EUR, qui n'est plus perçu en 2016. Du fait des taux d'intérêt bas, les taux d'intérêts créditeurs sont diminués de 35.000 EUR (adaptation à la réalité).

L'augmentation des dividendes Brutélé pour un montant de 73.210 EUR vient très légèrement atténuer la diminution des recettes de dette.

Le dividende Sibelga-Interfin restera quant à lui stable durant les 3 prochaines années.

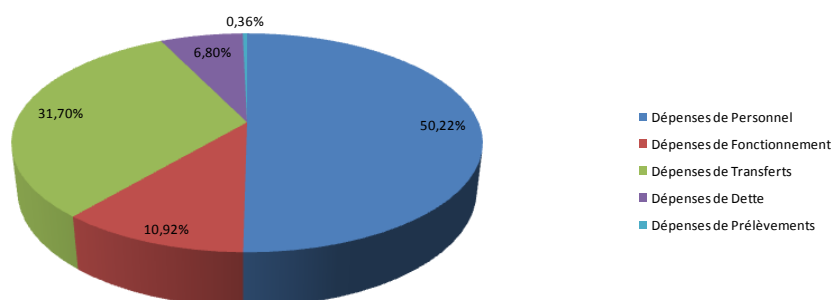
Les recettes de dette sont ensuite stables entre les années 2016 à 2018.

### 1.1.4. Les prélèvements sur fonds de réserve

RECETTES	Code écon.	MB3 2015	%	Budget 2016	%	Plan 2017	%	Plan 2018	%
<b>4.FONDS PROPRES</b>									
4.1 Fonds propres	994	2.300.000	100,00%	0	#DIV/0!	350.000	100,00%	350.000	100,00%
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>		<b>2.300.000</b>	<b>100,00%</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>350.000</b>	<b>100,00%</b>	<b>350.000</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>119.258.343</b>		<b>119.120.688</b>		<b>118.493.633</b>		<b>120.487.997</b>	

Un prélèvement de 2.300.000 EUR a été effectué sur le fonds de réserve ordinaire 2015. Dans le plan 2017-2018, 350.000 EUR sont budgétés en 2017 et 2018. Le solde du fonds de réserve ordinaire à fin 2018 s'élève à 1.000.000 EUR.

## 1.2. . Les dépenses



### 1.2.1. Maîtrise des dépenses de personnel

Comme sous le dernier Plan de Gestion, la maîtrise des dépenses de personnel est une préoccupation importante pour le Collège. Le budget personnel 2016-2018, personnel de l'enseignement subventionné inclus, est estimé comme suit:

Année	Montant
2016	59.985.811 €
2017	62.101.375 €
2018	63.795.006 €

Le plan d'embauche et de valorisation tel que prévu dans le plan triennal sera compensé en grande partie par les départs à la pension.

Le Collège a souhaité que le Département GRH établisse un monitoring précis des besoins en personnel des différents services. Les demandes d'embauches validées sont essentiellement liées à de nouvelles missions, qui entraînent une surcharge de travail.

Concrètement, les besoins mis en lumière au niveau du personnel de l'administration concernent, notamment, le renforcement et la professionnalisation du Département Finances avec l'engagement d'un contrôleur de gestion. Le Collège estime que le coût de cet engagement sera compensé progressivement par la réduction des coûts grâce à un meilleur pilotage financier des actions.

Ce sera le cas également des engagements prévus au service des SAC. La modification de la législation en matière de sanctions administratives communales a entraîné une surcharge importante de travail. Deux niveaux C viendront renforcer le service et assureront le suivi administratif des SAC, elles-mêmes source de recettes pour l'administration.

Enfin, certains contrats article 60 sont transformés en contrats communaux afin de stabiliser les équipes au sein du service de la Propreté publique d'en assurer la continuité structurelle.

Le Collège a souhaité également répondre aux demandes de valorisation dans une logique de reconnaissance des acquis, de motivation et de fidélisation du personnel.

Les dépenses en personnel, qui représentent 50,22% des dépenses en 2016, connaissent dès lors une augmentation due au rattrapage des besoins en personnel lancé depuis 2012, au plan d'embauche et de valorisation et à la réponse apportée au défi de l'augmentation de la population. Sur 1.556.294 EUR d'augmentation, la moitié est consacrée au Plan d'embauche, dont 83% à l'enseignement et aux crèches.

Par rapport au boom démographique, le Collège a prévu les dépenses de personnel supplémentaires réparties de la manière suivante:

<b>Enseignement</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Dépenses de personnel à charge de la commune	1.123.601 €	1.331.331 €	1.550.974 €

Les recrutements dans l'enseignement, outre le personnel pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles, permettront de poursuivre le Plan Ecole initié en 2011 qui vise à augmenter la capacité d'accueil dans nos écoles fondamentales.

L'ouverture de classes supplémentaires, indispensable étant donné l'augmentation de la population, implique l'engagement de 12 ETP en 2016, 4.5 ETP en 2017 et 4.5 ETP en 2018.

Le Collège a également veillé à apporter une réponse adéquate au manque de places dans les structures d'accueil de la petite enfance. L'ouverture programmée en 2016 et 2017 des crèches Willy Peers, Gabrielle Petit et Vlogaert, et l'inauguration de la halte-garderie l'Amandoline vont nécessiter l'engagement de 25.5 ETP. L'impact du boom démographique sur le personnel de la petite enfance sera:

	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>Subside de personnel</b>	<b>Charge nette pour la commune</b>
2016	621.300 €	455.000 €	166.300 €
2017	934.900 €	605.000 €	329.000 €
2018	963.000 €	615.000 €	348.000 €

Le Collège a décidé de poursuivre comme annoncé les efforts en matière de boom démographique et d'assumer les coûts supplémentaires dans le domaine.

Par ailleurs, le département GRH, sous l'impulsion du Collège, a progressivement professionnalisé ses missions anciennement regroupées sous l'appellation de «Service du personnel».

Aujourd'hui, plusieurs importants chantiers dans le domaine visent ensemble à contribuer à la maîtrise des dépenses de personnel par une politique de:

- motivation
- remobilisation
- évaluation
- lutte contre l'absentéisme

Enfin, l'organigramme établi sous le précédent Plan de Gestion connaîtra une évolution en 2016. En concertation avec le Collège et le Comité de direction, certains services seront transférés vers d'autres départements afin de mieux organiser le travail au sein de l'administration.

## **Charge de pension**

Le Collège a souhaité que la gestion du fonds de pension soit maintenue auprès d'un groupe d'assurance externe. Le Planning de statutarisation, tel que débuté en 2012, sera donc pour poursuivi. Sur les trois années, la cotisation au fonds de pension diminuera de 231.300 €.

### **1.2.2. Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement évoluent de la manière suivante au cours des trois années du plan:

2016	2017	2018
13.040.422 €	12.324.972 €	12.446.730 €

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la règle générale appliquée est: croissance 0%. A la seule exception, bien entendu, des dépenses liées à l'augmentation de la capacité d'accueil dans les écoles et les crèches.

Les variations de dépenses les plus notables concernent donc ces services:

- 115.450 EUR de frais énergétiques entre 2015 et 2016: les coûts sont calculés sur base d'un hiver rigoureux, ce qui nécessite de prévoir un montant permettant de faire face à cette dépense. Ils intègrent également l'augmentation de la capacité et de l'occupation de certains bâtiments, comme par exemple: l'augmentation du nombre de 5 classes à l'Ecole des 4 Saisons, de 4 classes à Peter Pan, de l'augmentation du nombre de places à la Crèche Jourdan ;
- 77.850 EUR en 2016 et 97.700 euros en 2017 concernent des dépenses liées aux bâtiments scolaires : entretien et aménagement ;
- 174.662 EUR concernent de prestations techniques de tiers dans le service de l'enseignement en 2016 ;
- 59.907 EUR concernent le service de la Petite Enfance.

### **Modernisation de l'administration**

Sous l'impulsion du Collège, plusieurs projets de simplification administrative sont lancés ou sont à l'étude. Au sein de l'administration, le travail de contrôle interne s'accompagne d'une politique de simplification administrative.

Les différents départements ont détaillé leurs procédures afin que celles-ci soient connues, étudiées et que des propositions concrètes de simplification, interne et au bénéfice des Saint-Gillois, soient amorcées en collaboration avec les services.

En parallèle de cette démarche systématique, le Collège a communiqué à l'administration un tableau de bord d'initiatives en matière de gestion interne, qui devrait voir le jour au cours des trois prochaines années.

Il s'agit notamment:

- de la création de la cellule marché public
- de l'implémentation d'un système de gestion électronique du courrier
- de la création d'une base de données intégrées simplifiant le traitement et le partage collaboratif des données entre les différents services de l'administration
- de l'informatisation de la procédure des bons de commande

Ces différents projets, détaillés également dans l'axe fonctionnel extraordinaire car représentant un investissement important, permettront entre autres:



- une simplification des procédures
- une réduction des délais de traitement
- une réduction de la charge de travail des différents agents impliqués dans ces différents processus
- et, par conséquent, des économies en frais de fonctionnement.

Le Collège a également répété son ambition de voir les procédures de facturation et de recouvrement centralisées au sein du service de la recette. Et ce afin d'améliorer le suivi des recettes par l'administration et de décharger les autres services des tâches administratives liées au recouvrement (rappels,...).

En parallèle de ce chantier, il a été demandé au service de travailler à une rationalisation de la perception et du recouvrement.

Une refonte des services de la recette et des finances sera opérée. Ces services, intrinsèquement liés par leur fonction respective, seront amenés à davantage collaborer afin d'obtenir un meilleur contrôle budgétaire par, notamment, un suivi pro-actif des recettes, le développement de synergies dans le cadre du contrôle des taxes, du contentieux, des non-valeurs,...

De manière générale, le Collège a demandé à ce que soient identifiés les services qui pourraient faire l'objet de rationalisation et/ou de rapprochement. Ceci rejoint le travail d'adaptation de l'organigramme qui interviendra sous la supervision du Département RH.

Enfin, une procédure de vérification de l'utilisation des subsides communaux accordés aux ASBL a été mise sur pied, conformément aux objectifs contenus dans la note d'orientation 2013 – 2015.

Sur base du cadastre des subsides aux ASBL établi ces dernières années, et suite à l'adoption du règlement sur les subventions communales, il sera possible d'établir un monitoring précis de la politique de subventionnement. Cela s'accompagne d'un dialogue soutenu avec le secteur associatif.

### **Rationalisation de l'énergie**

Depuis 2010, de nombreux efforts ont été consentis afin d'améliorer la gestion énergétique et ainsi tenter de diminuer les consommations liées aux activités de la commune de Saint-Gilles. Afin d'assurer une meilleure gestion des consommations énergétiques, l'ensemble des procédures qui y sont liées ont été centralisées au Département des Propriétés Communales. Suite à cela, la comptabilité énergétique mensuelle, sur base de relevés d'index, qui avait été initiée en 2008, a été étendue à la quasi-totalité des bâtiments communaux.

Par ailleurs, la commune participe au programme d'aide à la gestion énergétique lancé par Sibelga. A noter également que Saint-Gilles participe au marché groupé d'achat (gaz et électricité) d'Interfin.

En 2014, certains bâtiments ont bénéficié d'un suivi de leur régulation, de manière similaire (Maison Pelgrims, centre sportif, Plantations, dépôt balayage, etc.). L'occupation des salles d'apparat de l'hôtel de ville reste un défi dans la gestion du chauffage, obligeant un travailleur à revoir les horaires de chauffage chaque semaine. Les activités de ces salles n'étant pas toujours définies longtemps à l'avance, des améliorations peuvent encore être apportées.

Ces mesures, sans investissements financiers, ont amené des économies énergétiques, difficilement chiffrables parce que cumulées avec d'autres mesures.

Parallèlement à ces mesures sans coût, des investissements ont été consentis, susceptibles d'amener des économies d'énergie, tout en maintenant ou en augmentant le confort des bâtiments.

Il y a lieu de faire remarquer que, malgré l'augmentation du parc immobilier, avec une amélioration des services rendus à la population (ouverture de crèches, de nouvelles classes dans les écoles, de nouvelles infrastructures sportives, etc.), la facture globale liée aux consommations d'énergie reste relativement stable.

A noter également, les marchés publics pour la fourniture de gaz et d'électricité pour 2014 et 2015 ont été attribués. Dans un contexte de concurrence qui se globalise suite à la libération du marché voici 8 ans, la commune bénéficiera des meilleurs prix depuis de nombreuses années.

L'hôtel de ville reste un défi en matière de limitation des coûts et cela malgré une chaudière performante. L'isolation de ce bâtiment nécessitera une discussion avec les Monuments et Sites. Les autres infrastructures classées devront également faire l'objet de discussion avec la CRMS pour parvenir à un consensus acceptable au niveau de leurs performances énergétiques.

Enfin, toutes ces procédures, mises en place au départ pour contrôler et maîtriser les consommations d'électricité et de gaz, ont également été appliquées pour mettre en place le suivi, le contrôle et la maîtrise de la consommation en eau. Actuellement, cela permet de détecter rapidement des fuites. A terme, la volonté est de moderniser les installations hydrauliques pour prolonger l'action de recherche d'économies dans les bâtiments.

### **1.2.3. Dépenses de transfert**

**La dotation au CPAS** représente une part importante des dépenses de transfert. Le Collège estime qu'il est important de préserver les mécanismes de solidarité et d'aide aux publics les plus fragiles. Le Plan de Gestion 2016-2018 du CPAS a été élaboré en étroite collaboration avec le Collège. Un effort a été sollicité afin de limiter l'impact de la dotation sur le budget communal (celui-ci ainsi que le travail de projection effectué par le CPAS sont détaillés dans l'axe fonctionnel ordinaire).

Les projections effectuées par le CPAS l'ont été sur base des prévisions disponibles du Bureau du Plan (octobre 2015) au sujet de l'indice santé.

#### **La dotation à la zone de police**

Voir le chapitre «Ordre et sécurité» dans l'axe fonctionnel.

### **Subsides communaux**

Globalement, le Collège a maintenu un taux de subsides similaire aux autres années. Il faut constater quelques variations, principalement en 2016, liées par exemple à l'ouverture du Musée Horta sous une nouvelle configuration suite aux travaux d'extension réalisés dans le cadre de Beliris. Les explications à ces variations sont explicitées dans le chapitre sur l'axe fonctionnel.

### **1.2.4. Dépenses de dette**

Les dépenses de dette diminuent de 1.470.194 EUR entre 2015 et 2016. Ces diminutions concernent notamment:

- 781 689 EUR de moindre dépense liée aux emprunts FRBTC (on retrouve l'équivalent dans les variations de recettes de transfert)
- 50 000 EUR d'intérêts débiteurs sur comptes courants du fait de la faiblesse des taux d'intérêts (adaptation à la réalité)
- 424 966 EUR d'emprunts Belfius « classiques » échus
- 213 540 EUR d'emprunts Ethias échus (destinés historiquement à financer le démarrage du fonds de pension).

Les dépenses de dette diminuent de 721 469 EUR entre 2016 et 2017. Cette diminution est liée à la diminution des dépenses liées aux emprunts FRBTC pour un montant de 827 274 EUR (on

retrouve l'équivalent dans les variations de recettes de transfert), alors que la charge des autres emprunts (dits « classiques ») augmente de 105 806 EUR.

### **1.2.5. Dépenses de prélèvement**

Les dépenses de prélèvements augmentent de 327 659 EUR entre 2015 et 2016. Le montant de 927 500 EUR budgété sur les trois ans du plan triennal est constitué par 427 500 EUR de provision pour risque de non recouvrement de la taxe annuelle sur les antennes relais et de 500 000 EUR de provision pour risque de non-recouvrement du précompte immobilier relatif aux surfaces commerciales de la gare du Midi.



Commune de Saint-Gilles  
Gemeente Sint-Gillis

## 2. Axe fonctionnel ordinaire

### 2.1. Ordre public et sécurité

En 2012, Le Bourgmestre a lancé un projet-pilote de proximité appelé «Uneus». Il s'agit d'une méthode de travail innovante qui s'attache à analyser toutes les procédures visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et à les optimiser, selon 3 axes principaux: la qualité physique de l'environnement, la cohésion sociale et la sécurité.

«Uneus» comprend ainsi un important dispositif policier qui est couvert par une dotation communale (en sus de la dotation légale à la zone de police) de 400.000 EUR par an. Vu les résultats encourageants (baisse de 60% de certains actes criminels), le Collège a décidé de maintenir ces budgets dans le cadre du plan de gestion 2016-2018.

Parallèlement, le Collège a également la volonté de développer les dispositifs de prévention dans le cadre des programmes subsidiés par la Région (2016-2019) et par le SPF Intérieur (2014-2017). Les priorités du Collège en matière de prévention s'inscrivent dans les lignes directrices de ces instances, notamment en matière de lutte contre les vols, de décrochage scolaire, de lutte contre le radicalisme, de médiation de conflits dans les espaces publics ou encore de lutte contre l'insécurité par la présence visible d'agents de proximité dans l'espace public.

En 2016, le Collège lancera également un autre projet-pilote, toujours selon la philosophie de travail Uneus: le projet «conciergerie de quartier». Il sera d'application sur un périmètre restreint (un quartier pilote sera désigné en 2016 et, si le dispositif est concluant, la mesure sera étendue à d'autres quartiers). Pour ce périmètre, il s'agira de mettre en place une équipe multidisciplinaire de terrain (stewards, gardiens de la paix, agents de la propreté, ouvriers communaux, ...) qui relayera tous les constats vers une structure centralisée. Celle-ci sera chargée de les dispatcher vers le(s) service(s) compétent(s), d'en assurer d'une part le suivi dans des temps courts et, d'autre part, le feed-back vers la personne ayant fait le constat: acteurs de terrain, habitant, commerçant... Il s'agit avant tout d'une réorganisation administrative des services pour être au plus près des préoccupations citoyennes, sans impacts financiers nouveaux.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins est par ailleurs en attente du nouveau programme quadriennal (fin 2016 – fin 2020) «Politique de la ville», prévu fin 2016, pour affiner, en concertation avec la Région, ses dispositifs en matière de prévention, de lutte contre la pauvreté et de cohésion sociale dans les quartiers.

Il va de soi que les instructions régionales prévues dans le cadre de la phase de «phasing out» de l'ancienne convention de la politique de la ville (subsidés dégressifs: 70% du montant octroyé en 2015 pour 2016, 50% pour 2017, 30% pour 2018) ont été intégrées au plan de gestion 2016-2018.

En ce qui concerne la cellule "sanctions administratives", le projet de plan d'embauche 2016 prévoit son renforcement administratif par l'engagement de deux fonctionnaires de niveau C, dont un sous statut ACS (coût annuel: 54.592 EUR). Mais les recettes augmentent dans une proportion plus importante. Il est effectivement prévu en 2016 une recette de 280.000 EUR (contre 106.710 EUR lors de la dernière modification 2015), de 308.000 EUR en 2017 et de 338.000 EUR en 2018. Ces projections sont liées à l'adoption fin 2015 d'un nouveau règlement général de police commun aux trois communes qui font partie de la zone de police "Midi". Ce texte a notamment pour but de faciliter le travail de constatation de la police.

Enfin, concernant la dotation à la zone de police «Midi», il est prévu de maintenir le même montant que lors de la dernière modification budgétaire 2015. A cet égard, le Collège s'inscrit dans les recommandations formulées par la circulaire relative à «l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2016». Il faut néanmoins s'attendre à une augmentation de la dotation en cours d'exercice, compte tenu de la situation (haut niveau de menace combiné aux diminutions linéaires de la dotation fédérale imposées par le gouvernement fédéral).

## 2.2. Enseignement

Une des priorités fixées par le Collège dès le début de cette législature était l'augmentation du nombre de places dans les écoles communales fondamentales, en raison de la pression démographique qui touche la commune de Saint-Gilles et, plus largement, l'ensemble de la Région bruxelloise.

Ces trois dernières années ont vu la création de 434 nouvelles places. Cet effort, qui a nécessité des investissements considérables, doit être poursuivi au cours des trois prochaines années du Plan. Les filières ouvertes se développeront progressivement.

Parallèlement, le service de l'Enseignement va entamer un véritable travail de monitoring de la demande. Cette plus grande flexibilité devrait permettre de répondre chaque année le plus précisément possible au besoin en places.

Globalement, l'impact programmé de ces ouvertures peut-être résumé de la manière suivante en 2016:

2016	2017	2018
344.882 EUR	207.730 EUR	219.643 EUR

En 2017, suite à repositionnement de l'offre scolaire secondaire, les sections de l'Institut Pierre Paulus seront transférées au pouvoir organisateur de la Cocof et l'infrastructure située entre la rue de la Croix de Pierre et la rue de la Victoire verra s'implanter une école d'enseignement secondaire générale à pédagogie active.

Cette nouvelle école participera à la réponse aux besoins de places en secondaire en Région bruxelloise, dont l'IBSA<sup>3</sup> a calculé qu'elle verrait sa population augmenter de 12.500 élèves durant la période 2010-2020.

Cette réorientation sera neutre budgétairement étant entendu que le personnel à charge de la commune (personnel d'entretien, secrétaire, ...) nécessaire au sein de l'école secondaire d'enseignement général est équivalent à celui nécessaire au sein de l'Institut Pierre Paulus.

## 2.3. Jeunesse, éducation populaire, culture, sports, ...

La culture, ou plutôt les cultures, fait partie intégrante de l'identité saint-gilloise. Le Collège des Bourgmestre et Echevins y tient particulièrement dans la mesure où les activités culturelles participent à la cohésion sociale.

D'un point de vue budgétaire, une attention particulière a été apportée, ces dernières années, par le service de la Culture, à la diminution des dépenses de fonctionnement et à l'augmentation des recettes de prestations.

A titre d'exemple, les recettes issues de la location des infrastructures culturelles sont passées de 7.878 EUR en 2006 à 37.188 EUR en 2014. Ces évolutions reflètent également le dynamisme du service de la Culture qui a, ces dernières années, multiplié les initiatives culturelles.

---

<sup>3</sup> Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale, Les cahiers de l'IBSA, n°2, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, juin 2010

Etant entendus les efforts accomplis, le Collège a souhaité maintenir le budget de la culture afin de continuer à développer une action culturelle de qualité issue du service public et au bénéfice de tous.

Le Musée Horta, dont les travaux d'agrandissement arriveront à terme au second semestre 2016, bénéficie, cette même année, d'une augmentation de subsides afin de pouvoir entreprendre les dernières transformations liées à son extension.

L'année 2016 sera aussi marquée par la célébration du 800<sup>e</sup> anniversaire de la commune de Saint-Gilles. L'ensemble des évènements communaux, comme le célèbre Parcours d'Artistes, graveront autour de cet anniversaire.

Les activités liées au 800<sup>e</sup> s'inscrivent dans un cadre plus large, qui vise à mieux faire connaître aux habitants l'histoire de la commune, son identité et ses particularités. Elles participent ainsi au «bien vivre ensemble».

Ces axes de travail sont également développés à travers l'action du service de la Jeunesse qui a initié depuis plusieurs années des partenariats avec le tissu associatif.

Le soutien «exceptionnel» à la Cité des Jeunes asbl est maintenu à hauteur de 40.000 EUR en 2016. Avec un subside total de 50.000 EUR accordé en 2015 – en deux allocations de 20.000 EUR puis 30.000 EUR - cette aide devrait permettre la sortie de crise de l'asbl, acteur important de la politique Jeunesse de la commune. Il est progressivement diminué afin de revenir à son niveau de 2013, soit 10.000 EUR.

Cette enveloppe devrait permettre au service Jeunesse de poursuivre la politique de l'échevinat à son niveau d'intervention actuel, orienté en fonction de 3 axes:

- un programme d'activités, animations... essentiellement pendant les vacances scolaires d'été: le programme SPLASH
- le soutien au réseau associatif: gestion de l'appel à projets «subsides» et de l'aide aux partenaires du service
- l'animation du «Point Info Jeunesse», inauguré par le Collège en 2015. Cette structure a pour vocation de collaborer avec les associations et les institutions dédiées à la Jeunesse et de guider les jeunes. Avec la création du PIJ, le Collège a développé l'outil dédié à la coordination de l'action en faveur de la jeunesse.

La promotion du «Vivre ensemble» passe également par la mise à disposition de la population d'infrastructures collectives telles que les équipements sportifs.

En sport, grâce à une gestion rigoureuse de la mise à disposition des infrastructures et à une augmentation progressive de certains tarifs, les recettes de prestations augmentent.

Le Collège souhaite toutefois que le service des Sports poursuive son action en faveur d'une offre de qualité, d'un accès démocratique à tous et toutes, des valeurs de citoyenneté et de socialisation liées à la pratique sportive et de la promotion de la santé.

Une politique tarifaire différenciée ainsi qu'une politique d'aide aux clubs et associations, telles que définies par le règlement et au travers des conventions de partenariat avec des associations sportives, visent à favoriser l'utilisation des infrastructures conformément aux objectifs de la commune: impact pour les Saint-Gillois, caractère social, qualité sportive.

Cette politique tarifaire permet toutefois de maintenir un niveau de recettes garantissant une viabilité du service rendu. Notons que des efforts ont été fournis sur la période 2013-2015 en matière de tarifs et du processus de recouvrement:

- révision et augmentation de la grille tarifaire de la piscine en 2013

- révision et augmentation de la grille tarifaire de l'ensemble des infrastructures (sauf piscine) en 2014 (application saison 2015-2016)
- mise en place d'une gestion informatisée des conventions, plannings et recouvrement des appels de fonds (saison 2015-2016).

On peut souligner une recette supplémentaire liée à la réouverture des bains turcs, ainsi qu'une augmentation des recettes à la piscine. A ce sujet, le Collège souhaite voir se concrétiser l'ouverture de la piscine le dimanche.

Plusieurs projets nouveaux seront réalisés au cours des trois prochaines années, en particulier sur le site de l'ECAM avec la création de nouveaux équipements sportifs (voir aussi le chapitre consacré à l'axe fonctionnel extraordinaire).

## 2.4. Sécurité sociale, assistance sociale

Le CPAS est l'outil principal de la politique sociale développée par la commune. Le Plan de Gestion 2016-2018 prévoit les montants suivant concernant la dotation:

- 2016 = 16.379.677 EUR
- 2017 = 17.123.380 EUR
- 2018 = 17.744.675 EUR

Sur base des instructions de la tutelle, des efforts ont été sollicités et obtenus auprès du CPAS. Les équilibres proposés visent à combiner l'effort financier et le maintien de l'action du CPAS dans le cadre de ses missions légales et la poursuite des projets.

Suites aux différentes réunions de concertation entre la commune et le CPAS, ce dernier a pu déterminer un plan financier dont on peut résumer les lignes directrices comme suit:

- **pas d'augmentation du nombre de membres du personnel**, sauf poste subventionné
- les **frais de personnel** correspondent à ceux budgétés en 2016 auxquels on a appliqué une indexation au 1/7 de chaque année ainsi que l'impact des augmentations barémiques (coefficient 1,013)
- les **frais de fonctionnement** ont été indexés de 1% par an
- les **frais de redistribution**:
  - en matière de RI, une hypothèse d'augmentation des bénéficiaires de 2% par an a été retenue ainsi qu'une indexation annuelle de 1% au 1<sup>er</sup> juillet du montant, en parallèle avec l'hypothèse retenue pour les frais de personnel
  - concernant les aides en nature, les frais de placement et les aides énergie, une croissance de 2% l'an a été projetée
  - sur base de l'évolution des dépenses, les redistributions en matière de frais de santé (hospitalisations, ambulatoires et pharmaceutiques) ont été projetées avec un taux de 3% de croissance annuelle
  - les soins remboursés à 100% (ERI médical) ont fait l'objet d'une diminution de 10% par an passant de 2.000.000 EUR à 1.620.000 EUR pour 2018 (une part croissante de ces aides ne devant plus «transiter» par le CPAS).
- les **recettes de prestations**:
  - 1% de croissance annuel a été appliqué à la grande majorité des recettes de prestation
  - les recettes provenant de la récupération des frais découlant de la mise à dispositions de travailleurs dans le cadre de l'article 60§7, sont maintenues sur les trois ans à 1.200.000€.
- les **recettes de transferts**:
  - une croissance annuelle de 1% par an a été appliquée aux recettes liées à l'intervention INAMI, au Fonds Spécial de l'Aide Sociale

- certaines recettes de transferts sont maintenues au niveau constaté en 2015 (subside Energie, coordination sociale, subside compensation chômage,...).

La dotation au CPAS, qui représente 30% de son budget d'exploitation, a été préservée par le Collège, afin de garantir les éventuelles augmentations des aides accordées par celui-ci. Le CPAS est confronté à des missions toujours plus complexes et à un public toujours plus fragilisé, c'est pourquoi il est important, plus que jamais, de maintenir les mécanismes de solidarité.

Le Collège développe également, au niveau communal, une série d'actions en faveur de **l'emploi et de la formation**.

Un travail important de collaboration et de coordination des acteurs et des opérateurs du milieu de l'insertion socioprofessionnelle est mené depuis le service communal de l'emploi et de la formation.

Le soutien aux partenaires locaux est maintenu, adapté, voire renforcé dans les domaines de l'emploi. En effet, le Collège a décidé de soutenir la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saint-Gilles à raison d'un subside de 50.000 EUR par an. Le subside de la Mission Locale, a été lui porté à 44.000 EUR.

Le service Emploi et Formation de la commune et la Maison de l'Emploi travaillent en parfaite collaboration avec les partenaires afin d'impulser et coordonner les actions prioritaires à renforcer et à développer en faveur de l'emploi.

Par ailleurs, le Collège a développé un «Pacte local» pour l'emploi et la formation. Celui-ci vise une réponse locale concertée et adaptée aux besoins des opérateurs de terrain, des entreprises et des usagers qui s'inscrivent dans le développement socioéconomique du territoire. La formalisation de cet outil aura lieu début 2016 et sera validé par tous les acteurs de l'ISP.

Enfin, un volet important de l'action communale concerne la **cohésion sociale**.

Considérant le contexte régional et la volonté du Collège de réorganiser les politiques de Cohésion sociale, le conseil communal a validé en sa séance du 14 décembre 2015 la création d'une nouvelle asbl de cohésion sociale, «Ensemble pour 1060».

«Ensemble pour 1060» sera chargée de la coordination du programme de cohésion sociale, anciennement géré par la Mission Locale. Cela permettra à la Mission Locale de concentrer ses actions dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle. Un subside de 35.000 EUR a été budgété afin de créer les conditions suffisantes au bon développement et à la pérennisation de cette nouvelle structure.

Par ailleurs, conformément aux instructions de la COCOF, l'enveloppe de subsides Fipi (241.690 EUR) a été majorée d'un apport communal de 41.980 EUR. Et ce afin de pouvoir obtenir l'enveloppe de 686.379 EUR versés directement par la COCOF aux asbl soutenues dans le cadre du Contrat communal de cohésion sociale.

## **2.5. Petite enfance et crèches**

Le Collège poursuit les efforts en matière de réponse au boom démographique.

Outre les structures dont les ouvertures sont programmées en 2016 et en 2017, et qui auront un impact sur le fonctionnement, le projet de grande crèche sur le site de l'ECAM mobilisera le service de la Petite enfance.

Tout d'abord, la crèche Gabrielle Petit située au 12 rue Emile Feron, a ouvert ses portes en janvier 2016 et permet d'accueillir 18 enfants. Cette structure est agréée par l'ONE et a permis la



création de 10 places supplémentaires. En effet, l'Espace 143 (143, rue Hôtel des Monnaies) accueillant 8 enfants, a déménagé dans ce nouvel espace d'accueil dès son ouverture.

Par ailleurs, la halte-accueil l'Amandoline verra le jour dès janvier 2016. Cette structure, autorisée par l'ONE, accueillera 10 enfants dont les parents sont en insertion socioprofessionnelle. Ce projet offre un autre type d'accueil que celui en crèche et permet aux parents de faire garder leur enfant de manière ponctuelle ou partielle durant leurs formations, cours d'alphabétisation, entretiens d'embauche, etc. Un partenariat avec le CPAS et La Maison de l'emploi est mis en place pour le bon fonctionnement de cette structure.

D'autre part, la crèche Ketje située au 33 rue A. Demeur, va augmenter sa capacité d'accueil en ouvrant une section supplémentaire dans des locaux situés au 120 rue Hôtel des Monnaies. Cet agrandissement de 15 places dans une structure autorisée par Kind & Gezin est prévu pour le premier semestre 2016.

Dans le cadre du Contrat de quartier «Parc-Alseberg», la crèche Willy Peers ouvrira ses portes dans le courant du deuxième trimestre 2016 et accueillera 24 enfants dans ses locaux situés au 193-195 chaussée de Forest. Cette structure sera agréée par l'ONE.

Fin 2016, la crèche Vlogaert accueillera 48 enfants dans un nouveau bâtiment situé au 4 rue Vlogaert et sera agréée par l'ONE.

En 2017, des travaux d'envergure commenceront sur le site de l'ECAM où l'implantation d'une grande crèche est prévue. Cette nouvelle structure permettra la création de 149 nouvelles places et sera agréée par l'ONE.

Enfin, dans le cadre du Contrat de quartier «Parvis-Morichar», une nouvelle structure dédiée à la Petite enfance verra le jour à l'horizon 2018 et 2019 et permettra la création de places supplémentaires. C'est dans le courant de l'année 2016 que seront déterminés le lieu et la capacité d'accueil de ce nouveau projet (une piste est à l'étude rue de l'Hôtel des Monnaies).

Globalement, sur l'horizon du Plan 2016-2018, plus de 240 nouvelles places en structure d'accueil de la petite enfance verront le jour.

## **2.6. Propreté publique**

La propreté publique reste une priorité du Collège. Les équipes sont désormais stabilisées et on compte environ 100 agents de la propreté à Saint-Gilles. Pour ce faire, certains agents sous contrat Art.60 passeront sous le régime contractuel.

<b>Agents affectés</b>	<b>Nombres d'agents = ETP</b>
au nettoyage des voiries	71
à la gestion des encombrants	10
à l'entretien du bâtiment	2
à d'autres tâches de propreté	10
anti-tags et mobilier urbain	6
<b>TOTAL:</b>	<b>99</b>
Statutaires	22
Contractuels	33
Art.60	44

L'augmentation de la dotation régionale, affectée en 2016 à l'extraordinaire afin de permettre le renouvellement du matériel roulant, sera ensuite affectée en 2017 et 2018 au fonctionnement du service de la Propreté.

Suite à la sixième réforme de l'état et après discussion, une nouvelle convention de collaboration entre Bruxelles-Propreté et la commune de Saint-Gilles a été élaborée. Celle-ci devrait permettre une meilleure articulation des interventions régionales et communales.

Les opérations quartiers propres qui existent depuis 2010, fruit d'une collaboration avec les services de la Prévention, de la Police, de la Région et des Espaces Publics donnent d'excellents résultats et montrent qu'une analyse et une action localisée opérée par des agents qui connaissent le quartier porte davantage ses fruits. Ce mode de travail préfigure celui des futures conciergeries de quartier.

Ces opérations n'ont pas d'impact direct sur le fonctionnement mais améliorent considérablement le travail des agents de terrain et son efficacité.

Outre les services communaux d'enlèvement d'encombrants et de nettoyage de tags, qui restent gratuits, la commune, en partenariat avec Bruxelles-Propreté, Recupel et les Petits Riens, poursuit l'expérience de déchetterie/parc à container mobile. Cette opération ayant remporté un franc succès, elle sera reconduite en 2016 à trois occasions.

Ces actions sont autant de services à la population qui contribuent à améliorer la propreté dans les quartiers.

Le volet répression a été développé également. Le Collège souhaite voir l'action combinée des sanctions administratives et de la taxe sur le nettoyage de la voie publique améliorer encore la lutte contre les incivilités et la malpropreté.

Le travail de sensibilisation des publics va être poursuivi. Celui-ci se concentre sur la jeune génération et plusieurs projets verront le jour en partenariat avec le service de l'enseignement.

Enfin, afin de diminuer les coûts en matière de nettoyage des tags, un projet pilote sera mené au travers du Contrat de quartier «Parvis-Morichar». Celui-ci consistera, suite à un recensement

précis des «hot-spot», à proposer un traitement des volets ou des façades, soit par fresques (en partenariat avec les écoles d'art de Saint-Gilles) soit par mur végétal.



Commune de Saint-Gilles  
Gemeente Sint-Gillis

### 3. Axe fonctionnel extraordinaire

Le Collège a déterminé 2 priorités stratégiques en matière d'investissement durant les 3 prochaines années: l'augmentation de la capacité d'accueil (principalement) des écoles et crèches communales, de manière à faire face à l'augmentation de la population, et la politique de rénovation urbaine (y compris la production par la Régie foncière de nouveaux logements publics subsidiés par la Région dans le cadre des contrats de quartier). Ce triennat sera marqué par la mise en œuvre d'un projet d'envergure, en l'occurrence l'aménagement de l'intérieur d'ilot où était située l'ancienne école d'ingénieur, l'ECAM. Ce projet est effectivement estimé à près de 17 millions d'euros, dont une grande partie (plus de 10 millions d'euros) sera subsidiée.

A cela s'ajoutent des investissements indispensables à l'entretien et à la sécurisation des bâtiments et équipements communaux ainsi qu'à la modernisation de l'administration communale (principalement par l'achat de logiciels et de matériels informatiques plus performants).

Le plan de gestion prévoit un investissement de 41. 743. 480 EUR répartis sur 3 ans, dont 19. 892.133 EUR seront financés par emprunt.

#### 3.1. Priorité à l'enseignement et la petite enfance

Comme évoqué en introduction de la présente note, l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles et crèches communales constitue une priorité depuis 2010. De gros efforts ont été effectués en ce sens lors du triennat 2013 – 2015.

Afin de poursuivre ce programme d'extension, le plan de gestion 2016-2018 prévoit une série d'aménagements de locaux. Outre l'accroissement de l'offre, divers travaux sont programmés afin d'entretenir les bâtiments scolaires mais aussi de rendre les conditions d'accueil meilleures. Il s'agit notamment des travaux suivants:

- la rénovation des sanitaires à l'école Ulenspiegel
- l'aménagement du préau à l'école 1-2
- l'extension du réfectoire à l'école Peter Pan.

Certains travaux auront par ailleurs un impact positif en matière d'économie d'énergie, comme par exemple:

- le remplacement des châssis de plusieurs écoles (J.J. Michel, Peter Pan, Académie des Beaux-Arts, ...)
- le placement de panneaux solaires sur les bâtiments des rues de la Croix de Pierre et de la Victoire

En 2016, les cours de promotion sociale déménageront dans un nouveau bâtiment rue Vlogaert (déjà financé, notamment dans le cadre du contrat de quartier «Fontainas») et nécessitera une dépense en 2016 de 62.000 EUR afin d'équiper la nouvelle infrastructure.

La réorientation de l'offre d'enseignement secondaire entraîne une série d'aménagements afin de transformer les locaux actuellement à disposition de l'enseignement technique et professionnel (ex.: réaménagement du bâtiment central, installation de laboratoire scientifique et de langues). D'autres travaux concernent l'entretien du bâtiment (comme la rénovation des châssis). L'impact financier pour le secondaire est réparti de la manière suivante:

Année	Investissements	Dettes
2016	349.500 €	39.300 €
2017	2.423.500 €	865.400 €
2018	70.000 €	70.000 €

Au niveau pédagogique, afin notamment de répondre aux objectifs en matière d'offre d'enseignement adaptée au 21<sup>ème</sup> siècle et de travailler à la réduction de la fracture numérique, qui s'installe parfois dès le plus jeune âge, un **plan multimédia** est développé tant dans l'enseignement fondamental, que dans l'enseignement secondaire. Un budget de 90.500 euros (sur emprunt) est inscrit au budget 2016.

En ce qui concerne la petite enfance, il est surtout prévu de créer une crèche de très grande capacité sur le site de l'Ecarn. Cette crèche, qui comprendra 134 places, sera répartie en plusieurs petites unités de manière à garantir un encadrement de qualité. En revanche, cette implantation permettra certaines économies d'échelles au niveau du secrétariat, de la direction, du nettoyage et de la logistique (voir également ci-dessous le paragraphe consacré à l'Ecarn).

A noter que dans le cadre du contrat de quartier «Parvis-Morichar» qui vient de démarrer, le Collège s'est engagé à créer une crèche supplémentaire.

Le plan de gestion prévoit aussi l'équipement des crèches inaugurées tout récemment et le remplacement de matériels vétustes dans les crèches les plus anciennes.

### 3.2. Rénovation urbaine et logements

Depuis de nombreuses années, Saint-Gilles fait l'objet d'investissements importants en matière de rénovation urbaine. Les domaines d'actions sont multiples: embellissement de l'espace public, verdurisation de certains espaces, encouragement des propriétaires privés à participer à l'amélioration de la qualité du bâti via l'octroi de primes, amélioration et sécurisation des modes de déplacement doux, ... Le Collège des Bourgmestre et Echevins a toujours eu à cœur d'accompagner cette politique d'une politique de production de logements à loyers modérés via la Régie foncière, de manière à stabiliser les familles résidant à Saint-Gilles. A noter que ces programmes sont très largement subsidiés.

❖ Actuellement, **la commune bénéficie de trois contrats de quartier** qui auront un impact financier ces trois prochaines années:

- le contrat de quartier «Bosnie» qui prend fin en décembre 2016 (+ 2 années pour finaliser les projets). Le projet phare de ce contrat de quartier, approuvé par le gouvernement régional, est sans conteste la requalification du site de l'ECAM qui porte sur l'implantation de nouveaux équipements sportifs, d'une nouvelle grande crèche adossée à une cuisine centrale, de locaux associatifs et sur l'aménagement d'un nouveau parc en intérieur d'îlot. Le chantier doit démarrer début 2017 pour une durée estimée à 24 mois.

Le montant total des investissements à inscrire pour la réalisation des travaux s'élève à 16.900.000 EUR. Ce montant est réparti entre le budget communal pour un montant de 11.800.000 EUR, lequel doit être inscrit et engagé en 2016 (équipements sportifs, crèche, parc), et le budget de la Régie Foncière (équipements associatifs) pour un montant de 5.100.000 EUR (inscription prévue sur l'exercice 2016).

De manière prévisionnelle, les dépenses inscrites au budget communal devraient être couvertes par un montant total de subsides de 7.682.524 EUR alloués par la Région dans le cadre du Contrat de quartier durable Bosnie et, de manière complémentaire, dans le cadre de la politique de soutien aux investissements pour les grandes infrastructures sportives, ainsi que par la COCOF pour la crèche. Le montant prévisionnel d'emprunt s'élève ainsi à 4.117.476 EUR.

Les dépenses à inscrire au budget de la Régie Foncière devraient être couvertes par un subside alloué par la Région dans le cadre du Contrat de quartier durable Bosnie pour un montant de 2.671.141 EUR et un montant d'emprunt de 2.428.859 EUR.

- le contrat de quartier «Parvis – Morichar» qui a démarré en 2016 (fin prévue en décembre 2019). Concernant ce dernier, dans la mesure où le gouvernement

régional a approuvé tout récemment le programme d'actions, le plan de gestion ne prévoit que des provisions qui seront affinées dans les prochains mois. Cela ne pose évidemment pas problème dans la mesure où les projets en question sont subsidiés à 100 % par la Région.

- Le contrat de quartier «Parc – Alseberg» (le plus ancien des trois) dont la majeure partie des projets sont déjà réalisés, à l'exception de certaines rénovations d'immeubles de logements qui débuteront en 2016. C'est le cas d'un ensemble de bâtiments situés aux abords directs de la barrière de Saint-Gilles (carrefour Parc – Alseberg). Ces projets sont largement subsidiés et seront réalisés par la Régie foncière.

#### ❖ **La création et la rénovation de logements à loyer modéré via la régie foncière**

Le projet de budget patrimonial 2016 de la Régie foncière est composé de 3 volets:

- **Un budget consacré aux acquisitions** : un montant de 4.000.000 EUR est prévu pour des acquisitions dans le cadre du nouveau Contrat de quartier «ParvisMorichar» (opérations entièrement ou presque subsidiées), ainsi que 88.800 EUR pour l'acquisition d'une cour sur le site de l'ECAM. Le Contrat de Quartier «Parvis-Morichar» a démarré et la commune est actuellement en phase de prospection et de négociation immobilière. Un projet d'acquisition d'un grand immeuble de rapport et d'une ancienne concession automobile est notamment en cours. Il est prévu de réhabiliter entièrement cet ensemble immobilier en vue d'y implanter une crèche, des logements et un accès à un petit parc public en intérieur d'îlot.
- **Un budget consacré aux rénovations lourdes**: un montant de 9.383.687 euros (dont 7.394.153 euros via subsides) est prévu pour la finalisation de chantiers en cours (immeubles situés chaussée de Waterloo 103, rue Guillaume Tell 48, Chaussée de Forest 111, rue du Fort 11, ...), ainsi que des chantiers qui démarreront en 2016. A noter que les immeubles en question ont été acquis dans le cadre de contrats de quartier (subsidiés, en ce compris l'acquisition et la rénovation). Comme explique ci-dessus, une partie de ce budget sera consacré à la réhabilitation des certains bâtiments situés sur le site de l'ECAM.
- **Un budget consacré à la maintenance des immeubles gérés par la Régie foncière**: en effet, la Régie foncière dispose d'un parc immobilier important (plus de 800 logements) qui nécessite un entretien régulier. Un budget de 2.165.000 € est prévu en 2016 pour améliorer le confort et la sécurité des habitations existantes (sécurisation des accès, remplacement de velux, remplacement de chauffage par convecteur par du chauffage central, ...). Une partie de ce budget sera également consacrée à la valorisation du patrimoine (façade classée de la Cité Fontainas, restauration de la cage d'escalier de l'Hôtel Hannon, ...). De manière générale, les travaux prévus visent à conserver le patrimoine communal dans un bon état général et d'implémenter des nouvelles techniques, voire de se conformer à de nouvelles réglementations.

Il est à noter que la situation budgétaire de la Régie foncière s'est améliorée ces dernières années, par un recours à l'emprunt très limité qui a contribué à la diminution de la dette. En 2016, il est prévu de rembourser 1.165.963 EUR en capital et intérêts.

- ❖ Le Collège a également prévu la poursuite de sa politique de **requalification de l'espace public et de promotion de modes de déplacement doux**. Le projet principal de ce triennat est le réaménagement du Parvis Saint-Gilles pour un montant total de 1, 8 millions d'euros (dont 1,2 millions pris en charge par la Région dans le cadre du PTI).

D'autres projets de rénovation de voirie sont prévus dont notamment:

- les rues de Russie et d'Argonne pour un montant global de 850.000 euros. Ces travaux, qui devaient initialement être supportés par Beliris dans le cadre du Contrat de quartier«Midi-Fontainas», seront réalisés dans le cadre du PTI (765.000 euros de subsides) suite à la carence de Beliris
- les rues de Suède et Claes, entre de Mérode et Fonsny, depuis longtemps en attente d'une rénovation qui avait été postposée suite aux chantiers prévus dans le cadre du PPAS Fonsny 1. Elle suivra l'achèvement des travaux de construction des immeubles en cours. Le montant total de ces travaux est estimé à 450.000 euros répartis sur 2 exercices
- la rue Américaine pour un budget de 300.000 euros, dans la foulée de l'extension du musée Horta.

Il est également prévu d'engager en 2016 un montant de 770.000 euros, entièrement subsidié dans le cadre du Contrat de quartier«Bosnie» et destiné à la mise en œuvre dans ce quartier d'un maillage ludique ainsi qu'à l'aménagement des carrefours de la rue de Bosnie.

Le plan de gestion prévoit également sur fonds propres quelques investissements liés à la promotion des déplacements à vélo (notamment la poursuite du programme d'installation de box vélos sécurisés). Mais il faut surtout souligner que la plupart des investissements consacrés à l'amélioration de modes de déplacements alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle seront financés via des budgets extérieurs (STIB, Bruxelles Mobilité, ...).

#### ❖ **Planification (PPAS Midi et prisons, PCD)**

Le schéma directeur du quartier du Midi vient d'être approuvé par la Région. Dans la perspective d'une invitation à réaliser un PPAS conjoint avec la commune d'Anderlecht, un montant de 250.000 euros est prévu à titre conservatoire.

En début de législature, le conseil communal a voté la révision du PCD. La commune reste dans l'attente de l'adoption du PRDD au niveau régional et un montant de 180.000 € est prévu pour sa réalisation avant la fin de la législature communale.

Dans la perspective de la réhabilitation du site des prisons, une somme de 250.000 euros est également prévue à titre conservatoire pour un PPAS conjoint avec la commune de Forest.

#### ❖ **Propreté publique**

L'augmentation substantielle de la dotation régionale venant de l'ABP permettra en 2016 l'achat de matériel roulant plus performant pour un montant de 340.000 euros. A noter que l'enveloppe en question sera par la suite (en 2017 et 2018) consacrée à l'amélioration de la gestion quotidienne de la propreté (budget ordinaire).

### **3.3. Gestion patrimoniale et modernisation de l'administration communale**

L'administration communale comprend un nombre important de bâtiments disséminés sur l'ensemble du territoire. Les usages sont très diversifiés: services administratifs, équipements culturels et sportifs, infrastructures scolaires, crèches, etc.

Certains d'entre eux, si pas la majorité, sont âgés de plus de cent ans et nécessitent des travaux réguliers de maintenance. Dans la mesure où les investissements sont nombreux (en particulier en ce qui concerne tous les aménagements liés à l'augmentation de la population), le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé de limiter les projets futurs pour se consacrer à l'amélioration de la qualité des bâtiments et équipements existants

Les efforts effectués ces dernières années seront poursuivis en matière énergétique. Au cours du prochain triennat, il est prévu d'investir 952.000 EUR dans les systèmes de production de chaleur par le remplacement d'un certain nombre de chaudière (chaudières de l'école 1-2, de la bibliothèque francophone, de la Maison des Cultures, du centre de formation «Les ateliers du Midi» entre autres), le remplacement des distributions de chauffage (à l'Ecole Nouvelle et au centre culturel Jacques Franck) et le placement de panneaux solaires (à l'Institut Pierre Paulus).

Un montant de 2.320.000 EUR est également prévu pour le remplacement ou l'entretien de châssis (à l'Hôtel de Ville, à l'école J.J. Michel, à l'école Pierre Paulus, au garage communal, au 14 rue des Etudiants et à la crèche Jourdan).

Dans le cadre de l'ECAM, les bâtiments seront construits et rénovés en tenant compte des normes efficaces en termes de consommation d'énergie (PEB, bâtiments exemplaires, etc.), ce qui limitera d'autant plus les dépenses résultant de leur mise en service.

Outre l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux, certaines infrastructures nécessiteront également des aménagements importants. C'est en particulier le cas du stade Marien, eu égard à son état et à la nécessité de répondre aux normes imposées par l'URBSFA aux clubs des divisions nationales en matière de capacité d'accueil, de sécurité et d'éclairage. Ces investissements visent principalement à rénover la façade classée, construire une nouvelle tribune et remplacer l'éclairage.

C'est aussi le cas de la piscine communale qui nécessite des travaux d'entretien et de sécurisation budgété principalement en 2016 (par exemple, le remplacement de filtres et de conduites datant de 1979 pour un montant estimé à 225.000 EUR ou encore des travaux de sécurisation des structures estimés à 200.000 EUR). Le budget extraordinaire prévoit également un budget consacré à l'équipement des bains turcs qui ouvriront en 2016.

Enfin, la modernisation de l'administration communale implique un investissement important, principalement en 2016, par l'achat de logiciels plus performants (montant total de l'investissement en 2016 estimé à 775.440 EUR).

Ces achats, dont le montant est certes élevé, visent un objectif de simplification administrative. Il s'agit à la fois de faciliter la vie des citoyens et des fonctionnaires en mettant à leur disposition des outils de travail performant. Ces investissements sont bien entendu à moyen terme source d'économie.

Très concrètement, le Collège souhaite notamment informatiser un certain nombre de procédures administratives, comme par exemple le traitement du courrier et des documents via l'implémentation d'un système de gestion électronique ou encore la création de "bases de données" intégrées simplifiant le traitement et le partage collaboratif des données entre les différents services de l'administration. On peut également citer l'informatisation du traitement des factures.



## Table des matières

Introduction de Monsieur le Bourgmestre Charles Picqué au Conseil Communal.....	3
Introduction à la note d'orientation.....	8
1. Axe économique.....	10
1.1. Recettes .....	10
1.2. . Les dépenses .....	14
2. Axe fonctionnel ordinaire .....	20
2.1. Ordre public et sécurité.....	20
2.2. Enseignement.....	21
2.3. Jeunesse, éducation populaire, culture, sports, .....	21
2.4. Sécurité sociale, assistance sociale.....	23
2.5. Petite enfance et crèches .....	24
2.6. Propreté publique .....	25
3. Axe fonctionnel extraordinaire.....	28
3.1. Priorité à l'enseignement et la petite enfance.....	28
3.2. Rénovation urbaine et logements .....	29
3.3. Gestion patrimoniale et modernisation de l'administration communale .....	31



Commune de Saint-Gilles  
Gemeente Sint-Gillis

